



LES FRIGON

BULLETIN DES FAMILLES FRIGON,
FRIGONE, FREGO, FREGOE,
FREGON, FREGONE

Bulletin français: ISSN 1703-4167
Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 17 - NUMERO 1

HIVER 2010

LES BIJOUX DE MARIE-CLAUDE

Partie 1

Pierre Frigon (4)

Lisez bien ce texte, surtout la deuxième partie !

Dans un acte du notaire Aneau daté du 16 octobre 1670 intitulé : *Contrat de mariage entre Pierre Forcier et Marie-Victoire Chamois*, on peut lire: « ...Forcier déclare apporter premièrement la somme de deux cents livres...et en joaillerie une valeur de deux mille livres... ». Ainsi donc, Marie-Claude Chamois, dès son arrivée en Nouvelle-France, a reçu en cadeau de nombreux bijoux d'une valeur de 2000 livres et deux cents livres en argent sonnant. Il semble qu'elle a utilisé ces avoirs pour effectuer ses voyages et que sa vie fut bien plus confortable qu'on l'a dit.

Par ailleurs, dans ce document on peut voir la



marque du sceau que Marie-Claude utilisait pour signer ses documents officiels lorsqu'elle ne signait pas de sa main.

Elle fréquentait des gens importants et c'est au bras du Lieutenant général des Trois-Rivières¹ qu'elle quitta Québec à l'automne 1685 pour aller réclamer son héritage en France.

(Suite page 4)

SOMMAIRE

Les bijoux de Marie-Claude	1
Buts de l'Association et cotisation	2
Conseil d'Administration et Équipe du bulletin	2
Le mot du président	3
Saviez-vous que	3
2010 - Réunion annuelle dans la région Montréal	4
Conférence Augustin Frigon le 12 avril 1926	5
L'entraide généalogique	7
Nouvelles des familles.....	7
Le jardin de Marie-Claude et François	8

1. Requête du Palais, sentence, 21 juin 1688 (résumé des témoignages), lignes 154 à 156 : « ...elle est partye de ce pais sous l'autorite et avec la procuracion de son mary pour revenir en France en la Compagnie du s' (Boquillet?) lieutenant general des Trois-Rivieres de ce pais... »

Postes Canada

Numéro de la convention **40069967**
de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Fédération des familles-souches du Québec
C. P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C6

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Pour le renouvellement de votre cotisation,
consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.

(Suite de la page 1)

Vous avez probablement sourcillé en lisant le texte.
Il y a de quoi !
C'est un canular !

Une source trafiquée par-ci, des conclusions sans fondement par-là, des faits inventés; le tout saupoudré de sous-entendus et voilà comment naissent les légendes ! Voyons si vous avez repéré ce qui cloche dans ce texte.

Une source tronquée.

Il est vrai que Pierre Forcier promettait 200 livres en argent sonnante et 2 000 livres en bijoux. Mais le texte original contient deux mots de plus que dans la citation donnée précédemment: « ... en joaillerie une valeur de deux mille livres en héritage... » Ce qui change bien des choses si on interprète qu'il devait toucher éventuellement ces bijoux en héritage ou qu'elle les toucherait en héritage s'il décédait ou qu'il avait reçu ces bijoux en héritage. On ne peut donc rien dire sur ces satanés bijoux!

Des suppositions sans fondement.

Vous avez sans doute écarquillé les yeux en lisant la conclusion du premier paragraphe. Sous les « il semble que » on peut glisser bien des hypothèses farfelues. Il est évident qu'elle n'a rien touché d'autant plus qu'elle a plaqué là le beau Pierre pour aller marier François Frigon l'Espagnol.

Des faits inventés.

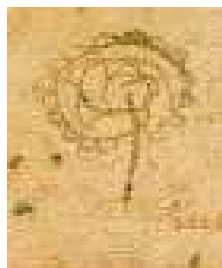
Il est vrai qu'elle a signé ce contrat de mariage avec Pierre Forcier en dessinant une bague! Pure invention que de dire qu'elle signait à l'aide d'un

sceau. Selon le degré d'instruction des signataires, les actes notariés portaient des signatures ou étaient marqués d'un « x » ou d'un signe dessiné.

Un petit sous-entendu...

Il est également vrai qu'elle était accompagnée du Lieutenant général des Trois-Rivières lorsqu'elle s'embarqua pour la France. Mais il est plus qu'improbable que ce fut bras dessus, bras dessous. J'entends des « pas si sûr »... Allons ami lecteur et très chère amie lectrice un peu de respect pour les ancêtres...

Cet exemple tiré par les cheveux montre que souvent « *les historiens vivent dangereusement* » comme disait Jacques Lacoursière², dans une conférence au Musée des Civilisations de Québec diffusée au Canal Savoir ! Une source mal



interprétée, une erreur de citation, une conclusion hâtive et voilà que la polémique éclate. Quel bonheur de ne pas porter cette responsabilité !

En fait, cette histoire de bijoux pourrait être beaucoup plus romantique. On imagine la scène. Le notaire, les témoins et les deux tourtereaux. L'une des témoins, Aalence, ne sachant signer, dessine sa marque, une magnifique fleur³.

Marie-Claude signe aussi d'une marque, une magnifique bague....

À vous d'imaginer une légende...

2. Jacques Lacoursière, historien, chercheur, conférencier, animateur de radio et de télévision. Il est reconnu pour ses talents exceptionnels de vulgarisateur de l'histoire du Québec et du Canada.

3. Marque de Aalence apparaissant au contrat de mariage de Pierre Forcier et Marie-Claude Chamois

2010 - Grandes retrouvailles dans la région de Montréal

L'équipe de préparation travaille à bâtir notre rencontre annuelle 2010

Deux jours pour l'Assemblée annuelle,
visites et activités touristiques

Plus d'information au début de 2010